

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de 4.619.739,71 €
Siège social : L'Artois – Espace Pont de Flandre
11 rue de Cambrai – 75947 Paris Cedex 19
316 580 869 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 25 juillet à 10 heures,

les administrateurs de la société PIERRE ET VACANCES (la « **Société** » ou « **PVSA** ») se sont réunis en conseil d'administration (le « **Conseil** »), au siège social de la Société, sur convocation du Président du Conseil, faite conformément à l'article 11 des statuts et au règlement intérieur de la Société, et ont approuvé les résolutions suivantes :

.../...

POINT 3 - Cooptation d'un nouvel administrateur

M. Georges Sampeur annonce au Conseil que la société Pastel Holding a proposé la nomination d'Atream en qualité d'administrateur de la Société, laquelle serait représentée par M. Grégory Soppelsa, qui siègerait également, en qualité de membre, au comité Stratégique et Financier et du comité de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Il rappelle que le Conseil peut, entre deux assemblées générales, dans les conditions prévues à l'article L. 225-24 du Code de commerce, procéder à des nominations à titre provisoire, ces nominations devant être ratifiées lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

M. Georges Sampeur propose au Conseil de nommer, à titre provisoire, Atream, représentée par M. Grégory Soppelsa, en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, en lieu et place de M. Pascal Savary, pour la durée du mandat restant à courir de M. Pascal Savary soit à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Il propose également de nommer Atream, représentée par M. Grégory Soppelsa membre du comité Stratégique et Financier et du comité de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la nomination, à titre provisoire, d'Atream représentée par M. Grégory Soppelsa en qualité de membre du Conseil pour la durée du mandat restant à courir de M. Pascal Savary, et de membre du comité Stratégique et Financier et du comité de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et prend acte que la nomination à titre provisoire d'Atream en qualité de membre du Conseil est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

.../...

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Directeur Général, Franck Gervais